

Déclaration liminaire de SUD éducation

CSA du 29 janvier 2026

Alors que nous avons alerté de manière intersyndicale sur les conditions dégradées de la rentrée 2025, l'académie de Montpellier prépare une rentrée 2026 sous les hospices d'une nouvelle cure d'austérité et de nouvelles suppressions de postes prévues par le budget ministériel. Après de nouvelles tribulations budgétaires et deux reports de l'instance, nous découvrons les 75 postes supprimés dans les écoles de notre académie, et les 73 postes supprimés dans les collèges et lycées. Ce ne sont pas les moyens supplémentaires que les personnels réclament partout pour pouvoir assurer correctement leurs missions ! Le prétexte de ces suppressions est une nouvelle fois la démographie mais, alors qu'il pourrait profiter de la baisse globale du nombre d'élèves pour réduire la taille des classes et améliorer les conditions d'enseignement, le gouvernement ne fait rien pour endiguer la dégradation du service public d'éducation et se refuse à toute politique ambitieuse de lutte contre les inégalités sociales et scolaires.

Les moyens alloués à l'éducation prioritaire ne sont pas à la hauteur pour lutter convenablement contre les inégalités sociales et scolaires qu'elles concentrent et nous ne pouvons nous satisfaire qu'il faille attendre au moins jusqu'en 2027 pour envisager une réforme et une refonte de la carte de l'éducation prioritaire. Dans l'Hérault, les collèges de la Dullague et Lucie Aubrac à Béziers, les deux collèges de Agde et le collège Fontcarrade à Montpellier vont encore devoir faire sans. Faute de moyens suffisants, le plan prévu écarte les écoles orphelines, comme l'école Herriot de Béziers, ainsi que les lycées. L'accompagnement annoncé publiquement des établissements concentrant le plus de difficultés d'un point de vue social et scolaire est loin de répondre aux enjeux. Nous nous inquiétons de la mise en place d'un soutien contractualisé pour 800 collèges. Nous serons très vigilant·es à la mise en œuvre concrète de l'accompagnement de ces établissements, qui ne doit pas consister en une mise sous tutelle pédagogique infantilisante pour les personnels. Pour SUD éducation, si le principe de l'éducation prioritaire est de donner plus à celles et ceux qui ont moins de ressources, il ne peut s'agir d'imposer plus de contraintes et plus d'encadrement par les corps d'inspection.

La rallonge budgétaire annoncée pour le recrutement d'AESH supplémentaires ressemble fortement à une mesure en trompe-l'œil tant les conditions de travail de ces personnels compromettent l'attractivité du métier. Pour une meilleure école et une meilleure société, SUD éducation revendique la création d'un corps de fonctionnaire pour les AESH, la baisse du nombre d'élèves par classe, le

recrutement de personnels enseignants, vie scolaire et médico-sociaux, un vrai investissement pour améliorer les conditions de travail des personnels et d'accompagnement des élèves.

La baisse démographique globale, censée justifier la suppressions de près de 150 postes dans notre académie, ne doit pas occulter les disparités importantes et inquiétantes que l'on constate entre les établissements d'enseignement publics et les établissements privés sous contrat. Dans l'académie, l'enseignement public perd 0,92 % de ses effectifs dans le 2nd degré (*+ post bac*), quand l'enseignement privé n'en perd que 0,1 %. Proportionnellement, il y a donc une perte près de 10 fois plus importante dans le public que dans le privé. L'écart est plus important encore dans le Gard et dans les Pyrénées orientales. Dans l'Hérault, il y a une évolution inversée entre l'enseignement public qui perd des effectifs tandis le privé en gagne. Comment lire ces évolutions autrement que comme un renoncement du service public ? Pourquoi laisser les conditions de travail et d'apprentissage se dégrader ? Pourquoi laisser les familles fuir vers l'enseignement privé, qui est rappelons-le financé par l'État ?

En effet, alors que nous venons de fêter au mois de décembre 120 ans de la loi de 1905, le ministère continue à financer l'enseignement privé avec l'argent public. L'État finance ainsi la mise en concurrence de l'école publique et sa dégradation en payant pour garantir aux élèves des milieux favorisés l'entre-soi d'une scolarité ségrégée.

Aujourd'hui, nos attentes sont grandes, elles sont à la mesure de l'incompréhension, de la déception et de la colère qui se sont accumulées au cours des dernières années. Des mesures ont heureusement d'ores et déjà été actées pour mettre un terme aux aberrations pédagogiques que constituaient les groupes de niveau ou le parcours différencié en terminale bac pro mais il faudra bien plus pour répondre aux personnels qui n'ont été ni entendu·es ni écouté·es au cours des dernières années.

Nos attentes sont grandes, nous attendons qu'enfin le budget de l'éducation nationale nous permette de fonctionner, et d'accueillir correctement l'ensemble des élèves. L'enjeu pour SUD éducation n'est pas seulement d'éviter des suppressions de postes mais de gagner des moyens pour augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail et créer des postes.

SUD éducation revendique :

- **un investissement massif dans l'éducation, à même de tenir la promesse d'une école émancipatrice qui réduit les inégalités et accueille dignement tou·tes les élèves ;**
- **la nationalisation de l'enseignement privé, sans indemnité ni rachat, en**

transférant ses personnels dans les corps correspondants de l'enseignement public ;

- **l'abrogation de la loi Debré (1959) qui autorise l'octroi de subventions publiques à l'école privée.**

Pour terminer, nous souhaitons savoir quelle instance de l'éducation nationale est en charge de la sécurité des élèves lors des PFMP. Nous avons en effet des questions à poser concernant la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail dans le cadre des PFMP ainsi que les modalités de prises en charge de ces violences. Si cela ne relève pas du CSA académique, de qui cela relève-t-il ? Alors que la mort au travail des élèves de seconde à l'occasion de leur stage en entreprise fait la une de l'actualité, il est impératif de savoir qui est chargé d'agir pour garantir la sécurité de nos élèves.